

C.ELHTO

African Studies Association  
Department of French  
316 Burrowes Building  
The Pennsylvania State University  
University Park, Pennsylvania 16 802

***JEMINAIRE*** SUR LE ***SONINKE***

LOS ANGELES , du 25 au 28 Octobre 1984.

Problématique de la langue SONINKE: Répartition géographique, dialectes,  
langue standard et règles d'orthographe.

Etude menée par :  
OUDIARY Makan DANTIOKO  
Conseiller Pédagogique d'Alphabétisation  
D.N.A.F.L.A.

BAMAKO  
République du Mali.

## PROBLEMATIQUE DE LA LANGUE SONIKÉ

- Répartition géographique

- Dialectes

- Langue standard

- Règles d'orthographe

### I - REPARTITION GEOGRAPHIQUE -

Les Soniké forment une ethnée couramment appelée "Sarakolé" en français et Wolof et Marka" en bambara. Leur langue qui porte le même nom que l'ethnie est parlée essentiellement au Mali, au Sénégal, en Gambie et en Mauritanie. C'est d'autre part la langue la plus répandue parmi les travailleurs africains immigrés en France. Elle est parlée par plus de 83 % d'entre eux sur un effectif de plus de 200.000 selon les estimations du Ministère Français de l'Intérieur au 31/12/81 sans tenir compte de plus de 15.000 clandestins.

D'après POLLET (E) WINTER (G): la société Soniké du Djahunu (Mali) Institut Sociologique, Bruxelles, 1971. p.33, l'implantation actuelle des Soniké est celle qui prévalait sans doute dès le XIII<sup>e</sup> Siècle. Ils distinguent trois Régions d'implantation compactes par leurs peuplements. Chaque Région correspond plus ou moins à un parler ou dialecte selon que les locuteurs prononcent les sons "F" ou "h" exemple: "Fare" ou "hare" pour désigner l'âne.

Dans la partie occidentale se trouve le Gadiaga à cheval entre le Mali et le Sénégal d'une part et entre la Gambie et le Sénégal d'autre part, dont les principaux centres culturels sont: Ambidédy au Mali et Bakel au Sénégal. Le Guidimakha (Mali-Mauritanie) avec centres importants: Samankidy et Acouou au Mali et Sélibaby-Kaédi en Mauritanie confondu avec le Haysiré en Mauritanie.

La partie centrale comprend le Djambokho: chef-lieu Maréna, le Djahunu: chef-lieu Tambakara, le Guidoum: chef-lieu Yélimané, le Khagnaga: chef-lieu Kirané, le Sorona: chef-lieu Djallon, le Kaarta: chef-lieu Diéma et le Tringa: chef-lieu Maréna Tringa (Mali).

-La partie orientale : nous avons: le Kingui: chef-lieu Niéro, le Bakhounou: chef-lieu Ballé, le Koussata: chef-lieu Sobogou, le Wagadou: chef-lieu Nara, le Lambalagge (ou lieux inondés): chef-lieu Fallou(Mali).

Il existe d'autres flots où on parle la langue soninké notamment le territoire baigné par le Haut Niger (San, Dia, Sansanding, Mopti et Djenné). Il y a également des populations soninké au Sud-Est de Bamako (Banamba et ses environs: Touba, Barawéli).

## II - DIALECTES -

Le pays soninké est donc très vaste et se répartit en trois grands dialectes et non deux comme nous avons coutume de l'affirmer si on se base sur les alternances f/h/p/.

Dans le premier on dit: a faaba / an paaba: Gadiogo (Mali-son père ton père Sénégal): parler Ouest.

Dans le second on dit: a haaba / an paaba: parler Est.

Dans le troisième on dit: a faaba / an faaba: parler Nord-Ouest (Guidimakha) Mali-Mauritanie.

Le parler n° 2 semble le plus répandu au point de vue population avec plus de 400.000 locuteurs, mais c'est le dialecte n° 3 qui représente la forme phonologique profonde du point de vue de la phonologie générative, s'il est vrai que le soninké est une langue manding, on constate que c'est le son "f" qui est le plus répandu alors que le son "h" est dans beaucoup de cas un emprunt à l'arabe. Exemple Mahamadou, prénom d'homme "haqillé" = esprit; "hijiibé" = verset du coran, etc. Notons tout de même que c'est le dialecte n° 1 qui est le plus compréhensible pour l'ensemble des locuteurs soninképhones

Cependant, le Mali a choisi le dialecte "f" exemple: forme n° 3 comme langue d'alphabétisation. C'est d'ailleurs cette forme qui prévaut aussi en Mauritanie, au Sénégal et au Caire. Elle est également utilisée à Paris par le C.R.E.S pour l'alphabétisation des immigrés soninké. L'accord existe aussi pour ne pas noter les alternances initiales.

Il existe cependant une exception pour l'alternance l / r qui est d'une autre nature différente. Contrairement aux autres al-

ternances, elle existe dans tous les dialectes ainsi que dans certaines positions spéciales. Partant, on dit: "a ri"= il est venu, "an li"= tu es venu, "li"= viens. Il est donc obligatoire à mon avis de noter cette alternance. On écrira donc "a renme"= son fils et "an lenme"= ton fils et non "an renme".

Concernant le choix dialectal général, il faut tenir compte que le soninké est parlé dans plusieurs Etats et qu'il faut trouver des formes acceptables pour l'ensemble de ces Etats. A mon avis, ce sont les formes des dialectes de l'Ouest et du Nord-Ouest (Gadiaga - Guidimakha) qui sont les plus acceptables sur tous les plans.

Si le Mali privilégiait les formes de l'Est, cela éloignerait son soninké de celui qui est pratiqué ailleurs non seulement du soninké parlé à l'Ouest de son propre territoire, mais aussi du soninké parlé dans les autres Etats, à savoir le Sénégal, la Gambie et la Mauritanie.

### III - LANGUE STANDARD -

Le premier problème qui se pose dans l'étude d'une langue à variantes dialectales est celui du choix du parler standard. Pour résoudre ce problème qui n'est d'ailleurs pas propre à la seule langue soninké, car ce problème existe dans beaucoup d'autres langues ; en bambara, on dit "si" ou "sa" suivant les Régions pour désigner le karité. En bozo, on dit "xulu" à Diafarabé et "kuru" dans le Débo pour désigner la pirogue. Beaucoup de raisons ont été avancées par différents chercheurs pour justifier le choix de tel ou tel dialecte. Pour notre étude, évoquons les raisons que l'on cite souvent pour justifier le choix du dialecte "f" ou dialecte n°3 comme base de la langue standard qui est en même temps langue d'alphabétisation (Mali-Sénégal) et langue d'enseignement en Mauritanie au détriment du dialecte "h".

a) - Le souci d'harmonisation : Avec la transcription des dialectes soninké voisins géographiquement, les autres pays soninképhones connaissant et écrivant le dialecte "f", le Mali ne pouvait qu'opter pour ce dialecte.

b)- Les raisons pédagogiques : Avec la présentation du son sous une seule forme (orthographe) ce qui a pour résultat une certaine facilité d'assimiler le mot. Pour mieux expliciter cela, prenons un exemple :

<u>Ouest</u>			<u>Est</u>		
in	fare	mon âne	in	pare	mon âne
an	fare	tbn âne	an	pare	ton âne
a	fare	son âne	a	hare	son âne
o	fare	notre âne	o	hare	notre âne
xa	fare	votre âne	xa	hare	votre âne
i	fare	leur âne	i	hare	leur âne.

Si on voit le paradigme du même mot à l'Ouest et à l'Est, on opte pour l'orthographe "fare" qui est plus uniforme que celle de l'Est. Il est plus difficile d'assimiler un mot qui se présente à la fois sous deux orthographes différentes: " an pare " = ton âne et " a hare " = son âne.

A ces deux raisons, on peut ajouter le fait que les deux sons "f" et "h" sont presque voisins sur le tableau(cF). Valeur phonétique des lettres de l'alphabet dressé par la D.N.A.FLA en 1982 dans: Règles d'orthographe des langues nationales p. de la présente étude.

Ils ont le même mode d'articulation; le dialecte "h=>x." "p" or "f" et "p" ont le même point d'articulation; "h" et "f" connaissent le phénomène de la neutralisation.

Ces raisons que l'on évoque pour justifier le choix du dialecte "f" comme base de la langue standard, au détriment du dialecte "h" sont certes convaincantes mais pas suffisantes d'autant plus qu'on peut leur opposer une multitude de raisons comme celles-ci:

- Le souci d'harmonisation avec la transcription des dialectes scin-

ké voisins géographiquement ne doit pas amener le soniképhone malien particulièrement celui de l'Est à opter pour le phénomène "f" au détriment du phénomène "h". Le Sénégal a donné l'exemple en refusant de rejoindre les autres pays d'Afrique de l'Ouest dans la transcription du son "ny", son qu'il transcrit "ñ". Il sera d'ailleurs rejoint par la Mauritanie lors de la création en 1981 de l'Institut des Langues Nationales de Mauritanie. Or, il n'y a cependant jamais opposition sur le plan phonétique entre la consonne nasale palatale et la spirante palatale (y) pré-nalisée.

- A la facilité d'assimiler du mot qui se présente sous une seule orthographe, répond la difficulté de prononciation du mot chez le soniképhone de l'Est.

- Les phénomènes "h" et "f" présentent certes des traits distinctifs communs, mais ils ne sont pas identiques: "f" est labiale, "h" pharyngale.

- Mais plus importantes sont les raisons suivantes que l'on peut opposer aux toutes premières citées;

- Imposer le dialecte "f" au détriment du dialecte "h", maintient le public non soniképhone dans l'ignorance de l'existence de deux grands dialectes soniké voire trois. Cette attitude favorise un dialecte par rapport à un autre et cela peut avoir des conséquences sociales contraires à l'esprit de promotion des langues nationales.

- Il est impossible d'imposer un dialecte ou parler standard car nulle loi ou décret ne pourra imposer au paysan soniké de l'Est le mot "fare" à la place de "hare". Si la France a réussi à imposer une langue standard à des populations qui ne parlaient pas cette langue comme les Occitans ou les Bretons, c'est à la faveur d'un centralisme très fort dont l'action fut aidée par celle de l'instruction obligatoire et par celle du temps.

- Il ne sert à rien d'imposer une langue standard puis qu'il y a intercompréhension.

Mais, par contre ce qui est important et essentiel, c'est la raison fondamentale qui a guidé le choix du dialecte "f" au détriment du dialecte "h" à partir du moment où l'on souhaite faire une alphabétisation plus large (Mali-Sénégal) à partir du moment où le soninké est introduit depuis plus de deux ans en Mauritanie comme langue d'enseignement et dans un proche avenir au Mali, à partir du moment où l'on peut espérer avoir des journaux et des revues en soninké lisibles par toute la Communauté, il fallait par souci d'économie adopter une orthographe standard et qu'importe que: "in fare" et "o fare" soient lus " in fare " et " o fare " en tel endroit et " in pare " et " o hare " ailleurs si le sens du mot est reconnu partout.

Ce problème n'est pas le propre du soninké: nous l'avons vu plus haut avec /si/ -/si/ écrit "si" en bambara, de même que de Lille à Bordeaux, on écrit "année" même si là, le mot est prononcé /ane/ et là /âne/.

- Peut-être à l'instar du français, avec le temps, verra-t-on s'imposer une langue standard, née de celle qu'aura été enseignée par écrit, lorsqu'une majorité des soninképhones aura été alphabétisée à l'aide d'imprimés qui eux, pour des raisons d'économie doivent être les mêmes pour tous les pays soninké.

- Pour cela, il s'avère indispensable de dépasser le problème de choix d'une langue standard qu'on imposerait pour s'atteler à l'élaboration de façon unanime et constante d'une orthographe standard. Celle-ci pourra faire disparaître le grand problème linguistique actuel à savoir: pourquoi " fare " à l'Ouest et " hare " à l'Est ?

La standardisation de la langue soninké par celle de

l'orthographe résoud bien des problèmes, comme l'unité linguistique, les raisons pédagogiques, et le souci d'harmonisation avec les autres pays voisins soninképhones dans la transcription. C'est surtout là que la standardisation de l'orthographe mérite d'être très sérieusement poussée afin de briser les barrières orthographiques (cas du Sénégal pour le son h) pour une unité sous-régionale.

Ce qui est plus important à retenir c'est que le choix d'une langue écrite standard ne doit pas être politique, mais plutôt linguistique. Le nombre élevé d'utilisateurs de tel dialecte par rapport à tel autre dialecte doit être écarté si possible que soit au profit des raisons purement linguistiques.

#### IV - REGLES D'ORTHOGRAPHE -

a) - Alphabet : La première tentative pour transcrire la langue soninké est venue des étudiants soninké de l'Université du Caire. La naissance du C.R.E.S (Centre de Recherche et d'Etude du Soninké) est consécutive à cette première tentative. Dès lors, des efforts pour intensifier et élaborer la transcription du Soninké seront poursuivis par différents groupes de recherche ayant travaillé à Bamako depuis 1972 (voir notamment les propositions du groupe soninké concernant l'orthographe soninké et les propositions pour un alphabet soninké de l'unité de recherche soninké de la D.N.A.F.L.A. Le résultat se présente ainsi: a, b, d, j, e, f, g, h, i, k, m, n, ny, nw, o, p, q, r, s, tc, t, u, w, x, y.

Cependant, le souci de mieux élaborer l'alphabet soninké, de mieux l'apparenter à l'A.P.I (Alphabet Phonétique International) amènera les chercheurs soninké de la D.N.A.F.L.A à apporter quelques corrections à certaines lettres de l'alphabet. Il comporte les 26 lettres suivantes :

a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k, l, m, n, ny, o, p, q, r, s, t, u, w, x, y.

- Si nous comparons cet alphabet au premier, nous constatons

qu'il suit presque l'ordre de l'alphabet français (cas du C et de J) et que le digraphe "nw" se trouve remplacé par "ɲ". Le choix de la graphie "nw" (1972) pour noter le phonème "ɲ" avait été fait dans un souci pratique (machines à écrire).

- Par ailleurs, les linguistes maliens ont donné leur accord pour cet alphabet africain (cf règles d'orthographe des langues nationales) aux différentes réunions inter-étatiques qui se sont tenues à Abidjan (9 - 13 Décembre 1980); Bamako (16-22 Juin 1981) et à Nouakchott (17- 20 Novembre 1981). C'est ainsi qu'ils ont adopté le symbole phonétique "ɲ" signe qui nous intéresse à la place de "ny". Toutefois, en attendant que soit disponible le matériel nécessaire pour la dactylographie et l'impression de ce symbole phonétique l'alphabet déjà utilisé au Mali reste toléré.

- Pour mieux exploiter cette comparaison des alphabets, étendons là, à l'alphabet du Mali et à celui d'un pays voisin géographiquement: le Sénégal:

Alphabet Sénégalais: a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k, l, m, n, ñ, ɲ, o, p, q, r, s, t, u, w, x, y.

Alphabet Malien: a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k, l, m, n, ny ou ɲ, o, p, q, r, s, t, u, w, x, y.

Nous constatons que mise à part le digraphe "ny" (Mali) et le signe "ñ" (Sénégal) les deux alphabets sont identiques.

"ny" "ñ", selon les mots, ce son peut être analysé comme un phonème unique ou comme une suite biphonémique. n + y. Il n'y a cependant jamais opposition sur le plan phonétique entre la consonne palatale et la spirante (y) pré-nalisée. Les deux transcriptions sont donc justifiées du point de vue scientifique.

Concernant donc les trois signes ɲ / ñ / ny, retenons que le premier signe est maintenu pour la transcription des langues africaines. Le Sénégal et la Mauritanie utilisent le second signe et le troisième signe ou le digraphe "ny" reste toléré au Mali.

Je pense que si l'on ne veut pas du digraphe "ny" le second "ñ" me semble acceptable pour des raisons pratiques.

Concernant "ŋ" ou nw nous sommes obligés de constater que tout le monde s'est rallié à "ŋ" sauf le Caire.

2) Valeur phonétique des lettres (C.F.)

règles d'orthographe des langues maliennes

	comme	dans	a	il, elle, pronom 3è personne
a	"	"	binne	noir
b	"	"	cakka	collier
c	"	"	dunbe	rouge
d	"	"	mexe	fer
e	"	"	fa	jujubier
f	"	"	guma	bâton
g	"	"	hoore	noble
h	"	"	i	il, elle pronom refl.
i	"	"	jaxe	mouton
j	"	"	kiye	soleil
k	"	"	labo	couteau
l	"	"	moxo	manière
m	"	"	na	bovin
n	"	"	nyexe	poisson
ny	"	"	naali	briller
ñ	"	"	ŋ	nous, notre
o	"	"	paaka	poignard
p	"	"	xoqqe	queue
q	"	"	raga	attraper
r	"	"	si	cheval
s	"	"	tage	forgeron
t	"	"	sugo	chèvre
u	"	"	wulle	chien
w	"	"	yaxare	femme
x	"	"	yugo	homme
y	"	"		

2°) Ecriture des sons

a) Les consonnes "pp" "cc" "qq", sont trois consonnes géminées qui ne s'opposent jamais à leurs correspondantes simples "p" "c" "q". qu'elles soient doubles ou simples sont toujours longues dans la prononciation. En fait elles sont plutôt en relation respectives avec leurs correspondantes fricatives "f" "s" "x" dont elles constituent la forme géminée.

Dans la transcription du Sénégal ces consonnes sont transcrites avec des lettres simples et dans la transcription du Mali et de la Mauritanie elles sont transcrites avec des lettres doubles.

<u>Sénégal</u>		<u>Mali-Mauritanie</u>	
sape	sel	sappe	sel
koce	caillou	kocce	caillou
yaqe	épouse	yaqqe	épouse

Du point de vue de l'analyse linguistique il est donc nécessaire de doubler la consonne.

Du point de vue pratique il semble plus simple d'utiliser des consonnes simples. Mais notons que l'utilisation des consonnes doubles ne pose pas non plus de problème.

b) Voyelles longues : Elles s'écrivent en doublant la voyelle.

<u>Exemples :</u>	ii	comme	dans	kiite	jugement
	ee	"	"	feene	crème (
	aa	"	"	xaaxo	hivernage
	oo	"	"	hoore	noble
	uu	"	"	fuuge	fleur

.../...

c) Voyelles nasales : La nasalisation est marquée par l'adjonction de n à la voyelle

<u>Exemple</u> :	in	"	"	sinqe	barbe
	en	"	"	fenta	gifle
	an	"	"	kanpe	aile
	on	"	"	sonqo	vacarme
	un	"	"	funse	moyau

d) L'élision : Le phénomène du hiatus n'est pas possible en soninké. L'élision se marque par l'apostrophe (') wo devient w' et da devient d' devant toute voyelle. On a parfois conseillé de ne pas écrire cette élision pour un public non soninképhone car elle rend difficile la compréhension de la syntaxe de la phrase.

Exp : " n wo a koni" s'analyse beaucoup plus facilement que " n w'a koni". Dans le choix d'une écriture standard nous avons opté pour l'élision parce qu'elle rend la lecture facile surtout pour les soninképhones eux-mêmes.

e) Instabilité de la voyelle finale :

- Pour les mots terminés par e se transformant en i dans un syntagme, on écrit la forme en i

Exp : kunke : épaule

kunki xoore : grande épaule

- Pour les mots terminés par e se transformant en a dans un syntagme on écrit la forme en a

Exp : tage : forgeron

taga xoore : grand forgeron

f) Transformations consonnantiques à l'initiale

Pour rester en conformité avec la langue (CF chapitre langue standard) et dans un souci d'harmonisation avec les autres Etats (Sénégal Mauritanie) les transformations ne s'opèrent pas à l'écrit après un son nasal.

- on écrira : an fare au lieu de an pare ton âne  
an si " " an cí ton cheval  
an xanne " " an qanne ton cou  
an wulle " " an nulle ton chien  
an yaqge " " an nyaqge ton épouse

- De même à l'intervocalique lorsqu'on écrit, on ne procédera pas à la transformation consonantique.

on écrire : gijinfare au lieu de gijinpare  
tansogonye " " " tancogonye  
laxaburenfalle " " laxaburenpalle

g) La marque du défini : Elle se marque toujours à la fin du mot défini et non séparée de ce dernier.

a yaqge<sub>n</sub> ma yigand<sub>n</sub> soro  
son épouse n'a pas préparé le repas  
yaxare<sub>n</sub> ma yiramun<sub>n</sub> yanqi  
la femme n'a pas lavé les habits

Mots composés : Les chercheurs de l'Institut des Sciences Humaines du Mali recommandent de ne rien coller dans les mots composés et la DNAFLA, le contraire. Les dernières règles élaborées pour les composés semblent être les plus efficaces.

- En cas d'altération ou de chute de voyelle, les deux éléments s'écrivent en un seul mot

Exp : fanne lenme devient fanlenme  
fleuve petit petit fleuve

Si un n de liaison apparait entre deux éléments ils s'écrivent en un seul mot.

Exp : kaara n bure devient kaaranbure inhospitalier  
si n tonte devient sintonte pied de cheval

S'il y a la marque du défini entre les deux mots, on les sépare : Sin lenme = poñlain. On insère un trait d'union entre les mots redoublés et lorsqu'une syllabe tombe.

Exemple : Fè - Fc = rien ; ren - yugè = fils.  
baane - baane = un à un.

- Pour les géminés, il faut à mon avis distinguer les noms des verbes en particulier pour mm.

J'écrirai donc "renme" à cause de ren-yugo, mais a w'a timmi à cause de "a d'a timi".

- Pour "ɲ" intervocalique, il faut écrire: "ɲ" dans les noms: "turunɲe" = hyène, "selinɲe" = poule, "kanɲe" = or. Mais dans les verbes le "ɲ" n'est pas précédé de "ɲ", a duɲe" il a accepté.

Les tons : L'analyse complète du système tonal n'a pas été faite bien qu'il y ait un certain nombre de paires minimales tonales  
Exemple : golle = travail ≠ golle = mortier; te = champ ≠ beurre; mexe = fer ≠ mexe = saleté; etc. Il semble que la valeur phonologique des tons soit assez marginale en soninké dans la langue parlée et qu'il n'est pas nécessaire de les noter dans la langue écrite (cF Lexique Soninké - Français D.N.A.F.L.A 1979).

OUDIARY Makan DANTIOKO  
Chercheur Linguiste,  
Conseiller Pédagogique d'Alphabétisation, Responsable Unité Soninké

D.N.A.F.L.A B.P 62 BAMAKO.

B I B L I O G R A P H I E  
\*\*\*\*\*

- Bathily (A) & Meillassoux (C), Lexique Soninké-Français Clad. 1976  
C.R.E.S., Enseignement du Soninké, manuel de lecture et d'écriture.  
Paris, 1977
- Dantioko (C), Contes et Proverbes en Pays Soninké : Transcription,  
Traduction et Commentaire. Bamako, 1982
- Dantioko (O.M.) Soninkan dongomanu do kageronun buruju : Contes Soninké  
et Légende des Kagoro. Bamako DNAFLA, 1977
- Dantioko (O.M.), Soninkara tarixinu : Récits historiques du Pays Soninké  
Niamey CELHTO, 1982
- Dantioko (O.M.), Contes et Légendes Soninké (Mali, Sénégal, Mauritanie)  
Paris, C.I.L.F., 1981
- Dantiko (O.M.) Etude Lexicographique du Soninké à partir du concept  
"neene". Niamey Université, 1984
- DNAFLA-ACCT, Lexique Soninké-Français. Bamako-DNAFLA, 1979
- D.N.A.F.L.A. Règles d'orthographe des langues nationales. Bamako-DNAFLA  
1983.
- U.N.E.S.CO. Langues africaines : Documents de réunion d'experts sur la  
transcription et l'harmonisation des langues  
africaines Niamey (Niger 17-21 Juillet 1978 pp 129-134  
article rédigé par Gérard Galtier
- Jean (Y.W.), Mode de production et système de production soninké au  
Sénégal. Paris Panthéon, 1979 thèse
- Pierre (D) Le Français et les langues africaines au Sénégal ACCT-Karthala  
Paris, 1983 thèse.

Personnes ressources

- Gérard Galtier, linguiste 190, rue de Vaugirard 75015 Paris
- Mme SAMOURA née Kadia CISSE Chef Section Linguistique DNAFLA
- Paul GUINDO Chef Section Pédagogique DNAFLA
- Kéba DAFE Responsable Volet alphabétisation O.D.I.K. (Nioro).

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Specialized Technical and representational Agencies

Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orales (CELHTO)

---

1984-10-25

# Séminaire sur le Soninke

OUDIARY DANTIOKO, Makan

DNAFLA

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/5441>

*Downloaded from African Union Common Repository*